



Amicale Française des Arbitres du Cyclisme
www.afac-cyclisme.fr

Olivier ROUSSEAU

16 rue des Métairies de Langlade

17100 LES GONDS

☎ ☒ : 05.46.74.53.10. (personnel)

☎ : 05.46.97.40.63. (travail)

☎ : 06.09.35.82.00. (mobile)

E-mail : olive.rousseau@sfr.fr

A Monsieur Patrick VAJDA

Président de l'A.F.C.A.M.

C N.O.S.F - Maison des Sports

PARIS 75640

Les Gonds, le 31 Octobre 2010

Monsieur le Président,

Notre amicale à tenu sa sixième assemblée générale, à MARSEILLE, le
Dimanche 24 Octobre 2010.

Lors de ces travaux, nous avons évoqué à nos adhérents, votre information sur le rapport de la cour des comptes, considérant comme « niche fiscale », les indemnités perçues des juges et arbitres du monde sportif. Devant ce fait, un dialogue s'est entretenu entre nous, sur ce sujet.

A l'unanimité, nous vous apporterons notre soutien pour éviter de voir disparaître cet acquis récent. Trop de collègues se sont dévoués et battus, pendant de nombreuses années, pour enfin obtenir un décret au profit des juges et arbitres, statuant sur les domaines juridiques et fiscaux.

Dans la société actuelle, il est évident que l'arbitrage doit être reconnu mission de service public et bénéficier des différentes indemnités non imposables prévues par le plafond de la sécurité sociale.

Malgré les disparités pécuniaires rencontrées vis à vis de nos arbitres régionaux et nationaux, dans les différents comités régionaux ou départementaux, de notre sport, il est dans l'intérêt général de défendre ce décret.

Comptant sur votre totale détermination, et, restant à votre disposition, recevez, Monsieur le Président, mes sincères salutations amicales et sportives.

Le Président du Bureau